

EUROPEAN UNIVERSITY INSTITUTE, FLORENCE

DEPARTMENT OF HISTORY AND CIVILIZATION

320

EUR

Work and Family in Pre-Industrial Europe"

Project directed by Professors
Carlo PONI and Stuart J. WOOLF

Project Paper No. 14

EUI WORKING PAPER No. 86/ 239

**LES DRAPS DE LAINE, LEUR FABRICATION ET LEUR
TRANSPORT EN HAUTE-PROVENCE, XVII - XIX SIECLE:
UNIVERS FAMILIAUX, DE L'ERE PRE-INDUSTRIELLE
A LA PROTOINDUSTRIALISATION**

by

Alain COLLOMP



This paper should not be reproduced in whole or in part
without prior permission of the author.

(C) Alain Collomp

Printed in Italy in October 1986

European University Institute

Badia Fiesolana

I - 50016 San Domenico (FI)

Italy

Pour illustrer les modalités du travail au sein des unités familiales en milieu rural, j'ai choisi d'extraire de l'ensemble des ménages qui composent une communauté villageoise haut-provençale, ceux qui consacrent une partie, ou la plus grande partie de leur activité professionnelle, à la fabrication, à la commercialisation et au transport des draps de laine. La démarche a quelque chose d'artificiel, pour plusieurs raisons. La principale, si l'on envisage les moyens de subsistance des unités familiales, tient au fait que, dans les villages et les bourgs de Haute-Provence, chaque maison de tisserand, de marchand-drapier ou de muletier, tire une grande part de ses moyens de subsistance de la propriété et du travail de la terre. Ne retenir parmi les groupes professionnels d'un village que les muletiers et les tisserands présente aussi l'inconvénient de laisser dans l'ombre d'autres parties du secteur secondaire du travail, par exemple les artisans maîtres des métiers du vêtement, cordonniers et tailleurs, qui sont tout aussi actifs.

Choisir de décrire les métiers du textile lainier se justifie cependant par plusieurs raisons. La première, d'ordre historique, tient à l'existence, dans les hautes vallées de Provence, en particulier celle du Verdon qui nous intéresse, d'une activité textile relativement importante et continue, avec des phases d'expansion et de recul, de la fin du XVI^e siècle à celle du XIX^e siècle. Le tissage est même la seule

branche professionnelle du secteur secondaire débouchant sur une commercialisation à distance des productions. L'étude de la commercialisation des draps de laine de Haute-Provence permet donc de répondre, au moins en partie, à une des questions posées dans l'exposé préliminaire du colloque, celle des rapports, toujours du point de vue des liens familiaux, entre le monde des communautés rurales et celui de la ville, Marseille ou Turin. La seconde raison venant appuyer le choix de l'activité textile est d'ordre méthodologique. Les transformations de ce secteur professionnel dans la haute vallée du Verdon au cours de la première moitié du XIX^e siècle fournissent un champ d'expérimentation intéressant. Dans quelle mesure le passage de l'activité textile de l'unité familiale à l'atelier concentré a-t-il modifié à la fois le mode de subsistance du groupe domestique et la structure même du groupe familial de résidence?

La plus grande partie de cet exposé restera cependant consacrée à l'analyse des processus de la fabrication des draps de laine et de leur commercialisation, à l'ère préindustrielle, c'est-à-dire aux XVII^e et XVIII^e siècles. La description des différentes phases de l'activité drapière de Haute-Provence conduit à une conclusion évidente: les conditions du travail lainier, comme dans les autres secteurs professionnels, sont organisées selon un mode familial. La connaissance des structures du groupe résidentiel et des

modalités de la transmission de l'ensemble des patrimoines d'une génération à l'autre est indispensable pour comprendre les lois familiales qui régissent les processus du travail et guident les stratégies de subsistance ou de reproduction sociale. Ce rappel est nécessaire à l'exposé que je vais tenter, à propos du travail de la laine, des notions de solidarité lignagère, de réseaux d'échanges commerciaux, d'exogamie et d'endogamie villageoise.

Les sources utilisées ici sont toutes manuscrites, déposées aux Archives Départementales des Alpes-de-Haute-Provence. La base en est constituée par les registres notariaux, et, parmi les actes qu'ils contiennent, les plus utiles pour reconstituer les univers familiaux où se déroulent les processus du travail lainier sont les suivants: avant tout, contrats de mariage (qui concernent l'ensemble des couches sociales villageoises, même les travailleurs manouvriers), testaments, actes de vente. Les dénombrements maison par maison d'Ancien Régime, s'il y en a eu, ne sont pas conservés pour la vallée du Verdon. Il en existe pour la haute vallée voisine du Var, mais, s'ils permettent la reconstitution des groupes de résidence, ils indiquent seulement la profession pour le chef de ménage, et non pas celle des autres

membres de la maisonnée. Il faudra attendre les premiers recensements quinquennaux, à partir de 1836, conservés pour l'ensemble de la région, pour connaître avec précision le travail auquel se livrent les fils, les filles, la femme, la bru du chef de famille. Je les utiliserai à l'occasion.

Pour tracer les réseaux familiaux d'alliance horizontale et de filiation verticale, les reconstitutions généalogiques sont nécessaires. Il n'était possible de les envisager qu'en se limitant à l'étude d'un échantillon démographiquement restreint, et en choisissant un terrain circonscrit de recherche. C'est le dépouillement quasi-exhaustif de

l'ensemble des actes des deux études de Saint-André,¹ entre 1650 et 1792, qui a constitué le matériau de base de cette

recherche.² La clientèle des notaires de Saint-André, pour le milieu du XVIII^e siècle, peut être évaluée à un peu plus de 2500 personnes. La communauté de Saint-André elle-même comprenait alors près de 110 maisons et 550 individus. Une dizaine de villages alentour, comprenant de 120 à 500 habitants avaient recours aux notaires de Saint-André pour faire rédiger leurs actes.

1 Saint-André-de-Méouilles, ou Saint-André-de-la-Mure, aujourd'hui Saint-André-Les-Alpes, chef-lieu de canton, arrondissement de Castellane.

2 Il a servi à la rédaction d'une thèse de 3^e Cycle et d'un livre: "La Maison du Père, famille et village en Haute-Provence, XVII^e - XVIII^e siècle". Paris, 1983.

Le modèle familial détermine à la fois les caractères démographiques de la région et les bases de l'économie domestique. Comme dans beaucoup d'autres parties de la France du Midi (et du Nord de l'Italie), on se trouve en Haute-Provence en pays de famille-souche. Par un mode inégalitaire de transmission des patrimoines aux enfants, les parents choisissent l'un d'eux, toujours un garçon, quand il y en a, généralement l'aîné, comme héritier privilégié, pour leur succéder. Cet héritier restera, même après son mariage, dans la maison paternelle, mais dans un état de dépendance. Le père, chef de famille, est aussi chef d'entreprise et garde jusqu'à sa mort la direction de l'unité familiale de production. Le choix d'un héritier successeur unique exige en contrepartie, au moins jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, la sortie de la maison paternelle de tous les autres enfants: les soeurs de l'héritier sont exclues de l'héritage par leur dot; les garçons cadets sont désintéressés du patrimoine par donation (en argent, en terres, en bâtiments, en bestiaux), par mise en apprentissage d'un métier, ou études. Certains des cadets qui sortent de la maison paternelle réussissent néanmoins à rester vivre et travailler dans le lieu de leur naissance. C'est assez fréquent dans le milieu des artisans maîtres des métiers, en particulier les cardeurs à laine, et dans celui des muletiers. Bénéficiant de la qualification professionnelle de leur père et de leur frère aîné, ils

fondent sur place une nouvelle unité familiale. Ainsi se tissent des réseaux consanguins, portant les mêmes patronymes, spécialisés dans les mêmes métiers. D'autres garçons cadets doivent (ou préfèrent) chercher fortune au loin, notamment dans les villes de la Basse-Provence. Cette émigration, avec implantation urbaine le plus souvent définitive contribue à renforcer les réseaux d'échanges commerciaux entre haute et basse Provence, à la faveur des liens de parenté.

Dans la vallée du Verdon, Saint-André est situé à 900 mètres d'altitude, à égale distance de Castellane, au Sud (700 mètres), et de Colmars, au Nord (1150 mètres). Au XVIII^e siècle, la fabrication des draps de laine est faible à Castellane, moyenne à Saint-André, nettement plus concentrée en amont, autour de Colmars. Comme j'y ai déjà fait allusion, les activités du secteur secondaire, dans l'ensemble de la vallée, laissent la prééminence au secteur agricole, ou plutôt agro-pastoral. Le régime de faire-valoir est essentiellement direct. Chaque famille est propriétaire de son habitation, de ses terres, de son troupeau. Cependant, la répartition de la propriété est inégale, faisant coexister dans la même communauté des unités domestiques de conditions socio-économiques différentes: du "ménager", laboureur aisé,

commercialisant une partie des surplus de ses productions, en passant par le "travailleur de terre dans son bien", jusqu'au "travailleur de terre du jour à la journée", manouvrier dont les terres sont insuffisantes pour assurer la subsistance des siens, et qui doit trouver des ressources complémentaires (travail sur place de la terre des bourgeois et marchands, tissage, émigration saisonnière en Basse-Provence). Les maîtres des métiers, cordonniers, tailleurs, forgerons, ou ceux de la laine, comme les muletiers, sont généralement assez bien dotés en terre, ce qui leur permet d'assurer la subsistance de leur famille, même sans les apports en numéraire procurés par leur spécialisation professionnelle. C'est dire le caractère privilégié de leur situation matérielle au sein des communautés, notamment à Saint-André.

De la trilogie provençale, blé, vigne, olivier, la haute vallée du Verdon produit en excès du blé, mais ne fait pousser ni vignes ni oliviers. L'exportation des grains, et l'importation d'huile et de vin sont des stimulants des échanges entre basse et haute Provence. L'élevage ovin constitue aussi un facteur non négligeable d'échanges entre les deux régions complémentaires, d'abord du fait de la transhumance des troupeaux de Basse-Provence venant à l'estivage dans les montagnes pastorales, mais aussi transhumance inverse: les

troupeaux des hauts-provençaux vont hiverner en Basse-Provence. La laine, des moutons, leur viande et leurs peaux font l'objet de transactions commerciales importantes.

Si le secteur agro-pastoral reste prédominant dans la haute vallée du Verdon, l'étude des structures socio-professionnelles met en évidence une spécialisation d'une partie de la population, dans les secteurs secondaire, et même tertiaire. Pour le terrain qui nous intéresse, il convient de distinguer la répartition socio-professionnelle à Saint-André de celle des autres villages qui l'entourent. Dans ces derniers, la proportion des chefs de famille que les notaires désignent de professions différentes de celle d'agriculteur, reste faible. A côté de l'inévitable maître-forgeron, de l'aubergiste-cabaretier, on trouve pourtant dans de modestes communautés de 30 ou 40 maisons, un ou deux marchands, un ou deux muletiers, un tailleur, un cordonnier, et toujours quelques tisserands. L'examen des structures socio-professionnelles à Saint-André laisse voir une situation très différente. Sur 106 familles, vers le milieu du XVIII^e siècle, nettement moins de la moitié, environ 40, tirent la majeure partie de leur revenu d'une activité agricole. Un second groupe d'une cinquantaine de maisons se consacre essentiellement à des activités artisanales ou commerciales. Parmi ces

cinquante familles, près des deux tiers s'occupent plus ou moins directement du travail de la laine, de sa commercialisation et du transport des productions qui en dérivent. Une quinzaine d'autres familles, toujours à Saint-André, dirigées par des maîtres des métiers, cordonniers, tailleurs, maçons, contribuent à satisfaire la demande locale en vêtements, chaussures, construction et réparation de maisons. Enfin, une quinzaine d'unités domestiques, au sommet de la hiérarchie socio-professionnelle, se consacrent à des activités d'ordre tertiaire, avocat, notaires, chirurgiens, greffiers, prêtres. Avec seulement 550 habitants, Saint-André peut être considéré comme un bourg marchand, ou comme les historiens de la société provençale et méditerranéenne l'ont écrit (Michel Vovelle, Maurice Agulhon, Julian Pitt-Rivers), un "village urbanisé", un "agro-town", mais miniaturisé.

Comment est organisée la fabrication des draps de laine? Selon quels critères de spécialisation professionnelle et quel mode de rémunération? Selon quels rythmes, annuel ou saisonnier, du travail? Comment fonctionnent les circuits de la commercialisation et du transport entre les centres de production et les lieux de débouchés? Chercher des réponses à ces questions, ce que je vais aborder à présent, implique de

considérer, au sein des unités familiales, les mécanismes de l'alliance matrimoniale, de la filiation-succession, et plus globalement de la reproduction économique et sociale des groupes domestiques.

Essayer de comprendre comment sont organisées, jusqu'au début du XIX^e siècle, les unités qui s'occupent de la fabrication, exige d'abord un bref exposé des différentes phases de la confection des draps de laine.

La laine est d'abord lavée, pas complètement, car une partie des matières grasses est à dessein laissée mélangée à la laine afin de donner aux draps robustesse et imperméabilité. La laine est ensuite cardée et filée. C'est alors qu'intervient l'opération de tissage par entrecroisement des fils de chaîne et de trame. Le métier à tisser, ou "tellier", était à bras, rudimentaire, étroit: les pièces fabriquées en Haute-Provence n'ont jamais plus d'un mètre de large. Les pièces de laine, d'une longueur réglementaire, en principe de 22 mètres, n'ont jamais plus d'un mètre de largeur. Les pièces achevées de tisser sont ensuite portées au foulon. Il s'agit d'engins mûs par la force hydraulique, qu'on appelle en provençal, le "paraire" ou "paroir". Chaque communauté dispose au moins d'un foulon, souvent plus, si l'activité textile est plus développée. Les pièces de drap y sont battues par de grands marteaux en bois, le "fouillage" augmentant la solidité du tissu. Les opérations de teinture, qui sont loin d'être

générales, car on laisse souvent aux draps la couleur naturelle des laines, sont effectuées au foulon. Un maître-teinturier de Saint-André est en même temps foulonnier.

Chacune de ces opérations, allant de la tonte des moutons à l'achèvement des pièces de drap, est loin de correspondre à une spécialisation professionnelle. Le vocabulaire des professions, telles qu'elles sont indiquées dans les documents notariaux, à propos du travail de la laine reste imprécis sur bien des points. Il n'est jamais fait allusion au lavage des laines, qu'on peut considérer comme une activité de type agricole, sans doute réservée aux femmes. Comme aucune activité féminine n'est jugée digne d'être figurée sur les documents notariaux, il n'est pas non plus parlé du travail de filage. Filer est à coup sûr une activité réservée, au sein du groupe familial, aux femmes et aux jeunes filles. En revanche, les activités de cardage, de tissage, de foulage, sont exclusivement réservées aux hommes, en Haute-Provence, sous l'Ancien Régime, contrairement à d'autres lieux du Bassin méditerranéen, Grèce, Afrique du Nord, où ce sont les femmes qui tissent. "Cardeur à laine", "tisseur à toile", tels sont les termes le plus souvent employés pour désigner dans le contrat la profession du chef de famille qui marie son fils ou sa fille. Le mot "toile" est ici employé dans son sens ancien et le plus général de pièce tissée, et désigne une production lainière, beaucoup plus souvent que des toiles de chanvre. Les

graines de chanvre sont cultivées dans la haute vallée du Verdon et les métiers à tisser sont aussi employés pour confectionner des étoffes de cette matière. Mais elles sont réservées uniquement à l'usage domestique local (linge de corps et linge de maison) et ne font l'objet d'aucune commercialisation.

"Travailleur à laine", "fabriquant de draps", "tisseur à draps", tels sont les autres termes professionnels rencontrés dans les documents notariaux du XVII^e et du XVIII^e siècles en Haute-Provence. Le chef de famille qui s'occupe d'un foulon, qu'il tient à location ou dont il est propriétaire, est appelé "foulonnier", "maître à foulon", ou, en provençal, "parandurier".

L'analyse des termes de métier employés par les notaires vise aussi à opérer des distinctions d'ordre hiérarchique dans les statuts professionnels. Elles ont pour but d'assigner à chacun son rang, à la fois socio-économique et honorifique. A la classe des maîtres des métiers est opposée celle des manouvriers: d'un côté des "maîtres cardeurs à laine", parfois des "maîtres tisseurs à toile", de l'autre, de simples "travailleurs à laine", ailleurs intitulés "tisserands", "tisseurs", qui sont des ouvriers n'ayant pas eu accès à la maîtrise. La même distinction se retrouve d'ailleurs pour

l'artisanat local: à côté des maîtres-tailleurs, des maîtres-cordonniers, qui tiennent boutique, des tailleurs, des cordonniers, qui sont leurs employés.

Comment s'effectue la transmission du savoir professionnel, et aussi l'accès à la maîtrise? L'apprentissage, c'est une remarque empirique, fait moins souvent l'objet de contrats dans les métiers de la laine que dans ceux de cordonniers, de chapeliers, ou de maçons. Pour devenir un simple travailleur de laine, un tisserand de village, il semble que le savoir-faire soit transmis le plus souvent au sein des familles. Il arrive d'ailleurs que la qualification de "travailleur à laine" désigne des individus qui, au sein du ménage, utilisent seulement occasionnellement leur savoir de tisserand. C'est le cas de certains chefs de famille qui, ayant pris de l'âge, occupent le métier à tisser familial, quand les forces leur manquent, ne leur permettant plus d'effectuer les gros travaux des champs. Dans le contrat de mariage de sa soeur, un berger propriétaire déclare promettre "d'enseigner à son beau-frère sa vacation de cardeur à laine". Ce genre d'apprentissage familial devait être beaucoup plus court que celui de ce jeune homme, Lazare Pati, que sa mère, veuve d'un aubergiste, met, par contrat notarial, "en apprentissage pendant deux ans" chez

un maître-cardeur de la ville de Riez, à distance de Saint-André. Le maître devra lui enseigner à "carder, peigner et tisser, et le nourrir à l'égal des autres apprentis".

Un tel apprentissage, prolongé deux ans, conduisait sans doute à la maîtrise. Si les contrats de ce type sont rares dans le milieu rural des communautés du haut Verdon, c'est que l'accès à la maîtrise restait généralement limité au cercle des maisons des maîtres-cardeurs déjà en place, par transmission généalogique du père à ses fils. Plaide en ce sens la continuité généalogique constatée des maîtres cardeurs à laine, qui fait succéder dans les mêmes maisons, génération après génération le fils à son père. Ce sont toujours les mêmes patronymes, des Chailan, des Gibert, des Fabre, des Martel, à Saint-André qu'on retrouve à la tête des maisons de "facturiers à draps". Quand Antoine Chailan se marie, en 1638, il reste travailler avec son père Henry Chailan, maître-cardeur. Ce contrat matrimonial, comme c'est général, stipule ce que le père donnerait à son fils, en cas de séparation des deux couples parents - enfants: "le père désemparerait une boutique et moitié de sa maison, à la Place, capable la dite instance pour l'usage des futurs époux, avec un métier à faire draps de toile et tous les outils servant au dit métier". Mais la séparation ne se produisit pas. Antoine Chailan, et un de ses frères, dans une autre maison de Saint-André, devinrent maîtres-cardeurs. Aux générations suivantes, ces Chailan sont

devenus muletiers, transportant et commercialisant les draps de laine. Les Martel dits "Bernard", qui sont aussi maîtres-cardeurs, occupent à la fin du XVIII^e siècle deux maisons à Saint-André. Ces deux branches collatérales sont issues du même ancêtre commun, cardeur à laine à Saint-André au début du XVII^e siècle. C'est dans une grange appartenant à François Martel que, vers 1760 "les filles et les femmes ont coutume de se réunir lors des veillées pour filer la laine". Par ailleurs, on ne trouve pas, au fil du temps, de patronymes nouveaux qui intéressent le travail de la laine, au niveau des maîtres des métiers, des marchands ou des muletiers, hormis quelques noms de nouveaux venus s'implantant en gendre dans la maison des beaux-parents.

Comment s'effectuent la production et la commercialisation des draps de laine des vallées de Haute-Provence aux deux derniers siècles de l'Ancien Régime?

Se pose d'abord la question de savoir s'il existait, ou non, des organisations de métiers, dans le secteur lainier, comme dans les autres branches des "arts mécaniques". Un premier point est sûr: dans tout le territoire de la Provence, dans les grandes villes de Basse-Provence et a fortiori dans les bourgs de Haute-Provence, les métiers ne sont jamais

organisés en corporations jurées, avec privilèges, statuts ... Les groupements professionnels qu'on rencontre en Provence ne sont pas des corporations, mais des confréries de métiers, comme on disait alors des "communautés", terme cher aux Provençaux de l'Ancien Régime. Ces corps de métier sont placés sous la protection d'un saint patron, et les fonctions de dévotion, de charité, de réunion festive y sont au premier plan. Des réglementations concernant les normes et la qualité des productions peuvent néanmoins être édictées par ces confréries de métiers, mais les décisions de cet ordre sont formulées et contrôlées au niveau local, par les conseils des communautés d'habitants, ancêtres des municipalités. Des "gardes jurés", renouvelables annuellement, qui comptabilisent le volume des productions et contrôlent la qualité sont nommés par le conseil communal. A propos du tissage lainier dans la haute vallée du Verdon, pour la seconde moitié du XVIII^e siècle, les archives du département des Bouches du Rhône (série C) ont conservé des comptes de gardes jurés pour les bourgs d'Allos, de Colmars et de Castellane. C'est le conseil de la communauté qui prend les décisions concernant les normes de fabrication. Le 24 décembre 1634, le conseil de la communauté de Colmars "a délibéré qu'à l'avenir tous les draps qui se feront dans la ville et les hameaux seront que de cordeillat bon et marchand ordi de onze cannes et seize portades".

Qu'en est-il à Saint-André de l'existence de confréries de métier, en particulier fabrication et transport des draps de laine? Les seules traces conservées pour l'Ancien Régime sont représentées par les lieux de dévotion aux saints patrons protecteurs des métiers. Dans l'église paroissiale de Saint-André, une des chapelles est ornée d'un tableau d'autel représentant à la fois Saint Jean-Baptiste, Saint Eloi, et Saint Roch: Saint Roch, protecteur aussi bien des pestes humaines que des maladies contagieuses du bétail; Saint Jean-Baptiste protecteur des bergers et des troupeaux ovins; Saint Eloi, patron des maréchaux-ferrants et des muletiers. On fait d'ailleurs coïncider, deux jours consécutifs, les 24 et 25 juin, les fêtes de la Saint Jean d'été et de Saint Eloi. Ces deux jours, le clergé bénit les chevaux et les mulets, et l'on organise des courses de chevaux. Dans un autre édifice érigé au bourg de Saint-André, la chapelle Notre-Dame de-Pietat, qui jouxte les deux foulons du lieu, se trouve un tableau représentant Saint Clair, patron des cardeurs à laine.

A Castellane, chef-lieu du bailliage dont dépend Saint-André, se trouve une chapelle Saint-Eloi, siège de la confrérie des muletiers.

Des indications sur l'implantation des confréries de métiers en Haute-Provence sont fournies par l'examen du Grand Armorial de Provence, confectionné à la fin du XVII^e siècle. Quelles sont les confréries de métiers qui ont fait enregi-

strer leurs armoiries dans ce gros registre conservé au département des Manuscrits de la Bibliothèque Nationale à Paris?

Il n'en existe pas à Saint-André. En revanche, à Castellane, quatre confréries ou communautés de métiers sont recensées dans le Grand Armorial. Chacune regroupe plusieurs professions:

La première, vouée à Saint Eloi, comprend non seulement les marchands muletiers, mais aussi les serruriers, chaudronniers, potiers à terre et maçons de Castellane.

La communauté des cardeurs à laine de la ville de Castellane énumère les spécialisations professionnelles suivantes: cardeurs à laine, tisseurs à draps, paranduriers; tisseurs à toile, mais s'étend aussi à d'autres professions: menuisiers, tonneliers, fustiers, chapeliers.

Le nombre de métiers groupés au sein de la même confrérie dépend de l'importance numérique et économique de la ville où elles sont implantées. A Manosque, au moins deux fois plus peuplée que Castellane, parmi les six communautés de métiers ayant fait enregistrer leurs armoiries, l'une est réservée exclusivement aux tisserands. Elle est intitulée "communauté des cardeurs à laine", sans autres précisions. En revanche, à Annot, à l'est de Saint-André, dont le chiffre d'habitants est la moitié de celui de Castellane, la seule communauté professionnelle ayant fait enregistrer des armoiries est

intitulée: "communauté des arts et métiers de la ville d'Annot". Toutes les professions "mécaniques" sont, dans ce petit bourg, regroupées sous le même bannière.

Les artisans maîtres des métiers qui vivent à Saint-André entretiennent-ils des liens de confraternité professionnelle ou de subordination avec les communautés de métiers des bourgs voisins, en particulier le chef-lieu de viguerie, Castellane? Rien ne permet de l'affirmer. C'est aussi poser la question de l'existence d'un contrôle institutionnel de l'accès à la maîtrise. Le titre de maître, que le notaire local n'omet jamais d'inscrire avant le nom de certains individus, qui s'occupent d'activité de tissage, titre qu'il ne donne jamais à d'autres individus, a-t-il fait l'objet d'une reconnaissance officielle par les communautés de métiers? Il n'est pas possible, faute de sources explicites, de répondre dans un sens ou dans l'autre.

Dans la pratique, il convient de distinguer le travail et la rémunération des manouvriers, les travailleurs à laine, et ceux des maîtres. Les premiers, à ce qu'il semble, n'ont pas accès à la phase de commercialisation. Dans les familles de manouvriers, le père et un ou plusieurs de ses fils tissent dans une des pièces de leur maison (soit dans la salle du premier étage, qui comporte souvent une petite ouverture, le "fenestron", destinée à éclairer le métier à tisser, soit dans

une pièce humide de plein-pied avec la rue) la laine que leur a fournie un maître; laine que les femmes de la maison ont filée. Les manouvriers travaillent toujours à domicile et sont rémunérés à façon, selon le nombre de pièces fabriquées. Travail saisonnier, durant les mois d'hiver (qui est assez long dans ces montagnes), constituant seulement un revenu d'appoint du ménage. La rémunération estimée doit être rarement versée en espèces, sauf pour éteindre des dettes. Le maître-cardeur, bien doté en terres, offre sans doute souvent une rémunération en denrées, en grains de semence, en bétail, en services.

Les maîtres-cardeurs organisent la production des draps et leur commercialisation. Certains d'entre eux, à la fois tissent dans leurs maisons et font tisser des laines par les manouvriers. D'autres sont entièrement occupés par leur négoce. Un Jean Fabre, maître-cardeur à Saint-André, au début du XVIII^e siècle, est ailleurs intitulé "facturier à draps", plus tard "marchand" ou "marchand-drapier". L'inventaire de ses biens à son décès énumère les balles de laine achetées par lui dans des foires proches ou lointaines, les écheveaux de laine qu'il a fait filer, les pièces de drap cordeillat qu'il a fait tisser. Deux de ses fils seront des négociants actifs, courant les foires pour vendre leur production.

A cette phase de l'écoulement des productions sur les marchés lointains, intervient le rôle des transporteurs. Le

groupe des muletiers (il n'existe aucune voie carrossable), comprend au village de Saint-André, en permanence une quinzaine de chefs de famille. Les longues caravanes de mulets, qu'avec leurs fils, leurs beaux-frères, leurs cousins, ils conduisent jusqu'aux foires et aux villes de Basse-Provence, surtout Marseille, et en Piémont jusqu'à Turin, ne transportent pas que des pièces de laine, mais aussi des grains, et, au retour, du vin, de l'huile d'olive, de la morue, des produits manufacturés. Cependant, les liens entre les marchands fabriquant de laine et les muletiers sont particulièrement serrés. Des glissements des professions du transport à celles de la fabrication des draps s'observent. Tel muletier est ailleurs appelé marchand ou marchand de draps. Il est significatif de noter que le promoteur de la mécanisation du tissage lainier de la haute vallée du Verdon, dans les années 1820, créateur des premiers ateliers concentrés, avait été, dans sa jeunesse, muletier, commerçant dans les foires de Provence, du Dauphiné, du Piémont. Cet André Honnorat a laissé des "mémoires de sa vie" où il raconte comment il réussit à amasser les sommes d'argent nécessaire à ses futurs investissements industriels, par le commerce des bestiaux, des laines, et même par la contrebande du tabac avec le pays de Nice.

Une autre preuve des liens serrés que nouent les familles des muletiers avec celles qui s'occupent du travail de la

laine est fournie par l'analyse des alliances matrimoniales. Au moment de faire entrer une belle-fille dans sa maison, le maître-cardeur porte volontiers son choix, pour le fils héritier, soit sur la fille d'un ménage des villages alentour, soit sur celle d'un muletier. Ce choix peut s'expliquer par les liens commerciaux, les solidarités du travail déjà établies entre les marchands-drapiers et les transporteurs. Le lien matrimonial vient renforcer les liens professionnels. Le groupe des muletiers lui-même, sans doute du fait de son importance numérique, fait preuve d'une forte endogamie, à la fois sociale et spatiale;--socialc: les alliances entre familles de muletiers sont fréquentes, plus fréquentes que dans tout autre groupe professionnel;--spatiale: les muletiers qui parcourent les routes à travers toute la Provence, et une partie du Piémont, épousent presque toujours des filles de leur village ou du bourg voisin. C'est aussi vrai des maîtres-cardeurs et des marchands-drapiers. Des reconstitutions globales à une période donnée retrouvent des chaînes d'alliance horizontales entre beaux-frères, avec des renchaînements d'une génération à l'autre.

Ces témoignages des solidarités, à la fois d'ordre professionnel et familial sont surtout nets à l'échelle locale et micro-régionale. L'importance des liens commerciaux entre les communautés de Haute-Provence et les villes de Basse-Provence, mais aussi des liens familiaux, est probablement

sous-estimé par le recours à des sources émanant uniquement de la Haute-Provence. A la faveur de l'émigration des cadets venus s'installer en ville, se créent des réseaux d'accueil et de solidarité pour les marchands et muletiers des hautes vallées. A la lecture d'une longue correspondance, conservée dans les archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence, il est aisé d'établir les liens, renouvelés à chaque génération, entre une famille de marchands de Thorame (entre Colmars et Saint-André), qui font fabriquer des draps cordeillats, les Boyer, et la branche de la même famille établie dans le négoce à Marseille. D'autres cas similaires, qui n'ont pas laissé de traces dans les archives de Haute-Provence ont dû exister.

Il est difficile d'évaluer la prospérité des maisons de Haute-Provence qui s'occupent de la commercialisation des draps de laine. Le marché des draps cordeillat est précaire, et le devient particulièrement dans la seconde moitié du XVIII^e siècle du fait, entre autres, de la concurrence de draps moins solides, mais plus fins. Les importants débouchés vers le Piémont sont aussi brutalement compromis, en 1760, par des mesures protectionnistes instaurées alors par les Etats Sardes. On tente de limiter l'étendue de la crise en pratiquant une contrebande ... officieuse. Le prix des draps cordeillats (de 25 à 30 livres) semble ne pas suivre le cours des dévaluations monétaires entre le début du règne de Louis

XIV et celui de Louis XVI. Tout cela n'est pas trop grave pour les maîtres-cardeurs et les marchands-drapiers de la région de Saint-André, qui ont su diversifier leurs sources de revenus. Petits négociants en laine, ils sont en même temps propriétaires terriens, prêteurs d'argent pour les particuliers et les communautés villageoises. Leur mentalité va à l'encontre du concept de spécialisation exclusive dans un seul secteur professionnel. En période de prospérité, sous l'Ancien Régime, ils préfèrent convertir leurs gains en rente foncière plutôt que de se lancer dans des investissements industriels. Leurs fils vont au collège, acquièrent le statut envié au village de "bourgeois vivant noblement".

Il faudra attendre le XIX^e siècle, les années 1820-1830, pour voir apparaître les premiers investissements du secteur lainier dans des machines à carder et à tisser, installées dans des ateliers concentrés. Les conditions de travail en sont bouleversées. L'offre d'emploi s'accroît rapidement, après la stagnation de la fabrication entre la période révolutionnaire et la Restauration. Les fabriques de draps nouvellement construites autour des anciens foulons s'implantent dans la vallée, à Colmars, à Thorame, et surtout à

Saint-André. Vers 1830, trois fabriques y emploient plus de 120 personnes.

Le mode de rémunération est devenu salarial: salaire horaire, faible pour les femmes, encore plus faible pour les enfants, qui s'occupent du lavage et du filage des laines (mais on voit apparaître des hommes ouvriers-filateurs sur machines); salaire à la pièce pour les hommes, ouvriers-cardeurs et tisserands.

Les listes nominatives qui commencent à être dressées en 1836 sont riches d'enseignements. L'indication des professions de tous les membres du ménage met en lumière la complémentarité qui persiste entre activité agricole et travail industriel. Ici, le chef de famille est agriculteur, et deux de ses fils sont tisseurs, une des filles est fileuse. Ailleurs, c'est le père qui est "conducteur de cardes", et un ou plusieurs fils sont agriculteurs. Les ménages restent propriétaires de terres cultivables. Le salariat n'a pas entraîné une prolétarianisation vraie.

A Saint-André, les changements sont plus marqués au niveau des structures du groupe familial de résidence. On assiste à une nucléarisation du groupe familial. Les ménages faisant coexister les deux couples mariés, des parents et d'un des enfants, caractéristiques du modèle de famille-souche qui s'était maintenu jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, deviennent en 1836, beaucoup plus rares. Est-ce seulement l'apparition

d'un salaire régulier offert aux jeunes hommes qui a réussi à casser la vieille coutume de l'institution de l'héritier-successeur? Ou bien, un ensemble de facteurs variés, à la fois, économiques, culturels, sociaux, psychologiques, est-il responsable de ce changement?

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES MANUSCRITES:

- Registres des notaires de Saint-André-les-Alpes déposés aux Archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence à Digne, sous la cote: 2 E Saint-André, articles 1 à 67.
- 1 E Boyer, papiers de famille, au même fonds d'archives.

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE:

- M. Agulhon: La vie sociale en Provence intérieure au lendemain de la Révolution, Paris, 1971.
- M. Mistral: L'industrie drapière dans la vallée du Verdon, Nice, 1951.
- A. Collomp: "Alliance et filiation en Haute-Provence au XVIII^e siècle", Annales, E.S.C. 32, 3, mai - juin 1977.
- A. Collomp: La Maison du Père, Famille et village en Haute-Provence aux XVII^e et XVIII^e siècles, Paris, 1983.
- P. Vigier: La Seconde République dans la région alpine, Paris, 1963.
- F. Mendels: "Proto-industrialization: the First Phase of the Industrialization Process", Journal of Economic History, 32, 1972.
- F. Mendels: "Des industries rurales à la protoindustrialisation: Historique d'un changement de perspective (Une nouvelle évaluation)", Annales, E.S.C., 39, 5, sept. - oct. 1984.
- A. Dewerpe: "Genèse protoindustrielle d'une région développée: l'Italie septentrionale (1800-1880)", Annales, E.S.C., 39, 5, sept. - oct. 1984.
- S. Ciriaco: "Echecs et réussites de la protoindustrialisation dans la Vénétie: Le cas du Haut-Vicentin, XVII^e - XIX^e siècles", Revue d'Histoire moderne et contemporaine, 32, avril - juin 1985.

Working Papers published within the research project Work and Family in Pre-Industrial Europe:

- Working Paper 85/131
Project Paper no. 1
Stuart J. WOOLF, Charity and Family Subsistence: Florence in the early Nineteenth Century
- Working Paper 85/132
Project Paper no. 2
Massimo MARCOLIN, The Casa d'industria in Bologna during the Napoleonic Period: Public Relief and Subsistence Strategies
- Working Paper 85/133
Project Paper no. 3
Osvaldo RAGGIO, Strutture di parentela e controllo delle risorse in un'area di transito: la Val Fontana-buona tra Cinque e Seicento
- Working Paper 85/134
Project Paper no. 4
Renzo SABBATINI, Work and Family in a Lucchese Paper-Making Village at the Beginning of the Nineteenth Century
- Working Paper 85/135
Project Paper no. 5
Sabine JURATIC, Solitude féminine et travail des femmes à Paris à la fin du XVIIIème siècle
- Working Paper 85/136
Project Paper no. 6
Laurence FONTAINE, Les effets déséquilibrants du colportage sur les structures de famille et les pratiques économiques dans la vallée de l'Oisans, 18e-19e siècles
- Working Paper 85/137
Project Paper no. 7
Christopher JOHNSON, Artisans vs. Fabricants: Urban Protoindustrialization and the Evolution of Work Culture in Lodève and Bédarieux, 1740-1830
- Working Paper 85/138
Project Paper no. 8
Daniela LOMBARDI, La demande d'assistance et les réponses des autorités urbaines face à une crise conjoncturelle: Florence 1619-1622
- Working Paper 85/171
Project Paper no. 9
Hans-Ulrich THAMER, L'art du menuisier. Work practices of French joiners and cabinet-makers in the eighteenth century
- Working Paper 85/192
Project Paper no. 10
Lucia FERRANTE, La sessualità come risorsa. Donne davanti al foro arcivescovile di Bologna (sec. XVII)
- Working Paper 86/219
Project Paper no. 11
Stuart WOOLF, The Domestic Economy of the Poor of Florence in the Early Nineteenth Century

Working Paper 86/220
Project Paper no. 12

Raul MERZARIO, Il capitalismo nelle montagne. L'evoluzione delle strutture familiari nel comasco durante la prima fase di industrializzazione (1746-1811)

Working Paper 86/238
Project Paper no. 13

Daniel ROCHE, Paris capitale des pauvres: quelques réflexions sur le paupérisme parisien entre XVII^e et XVIII^e siècles

Working Paper 86/239
Project Paper no. 14

Alain COLLOMP, Les draps de laine, leur fabrication et leur transport en Haute-Provence, XVII^e-XIX^e siècle: univers familiaux, de l'ère pré-industrielle à la protoindustrialisation



EUI Working Papers are published and distributed by the European University Institute, Florence.

A complete list and copies of Working Papers can be obtained free of charge -- depending on the availability of stocks -- from:

The Publications Officer
European University Institute
Badia Fiesolana
I-50016 San Domenico di Fiesole (FI)
Italy

Please use order form overleaf

PUBLICATIONS OF THE EUROPEAN UNIVERSITY INSTITUTE

To The Publications Officer
 European University Institute
 Badia Fiesolana
 I-50016 San Domenico di Fiesole (FI)
 Italy

From Name.....
 Address.....

Please send me: a complete list of EUI Working Papers
 the following EUI Working Paper(s):

No.:.....

Author, title:.....

Date:.....

Signature:

- 85/191:Patrick KENIS
Industrial Restructuring
The Case of the Chemical Fibre
Industry in Europe *
- 85/192:Lucia FERRANTE
La Sessualità come Ricorsa. Donne
Davanti al Foro Arcivescovile di
Bologna (sec. XVII) *
- 85/193:Federico ROMERO
Postwar Reconversion Strategies of
American and Western European Labor *
- 85/194:Domenico Mario NUTI
The Share Economy: Plausibility and
Viability of Weitzman's Model *
- 85/195:Pierre DEHEZ and
Jean-Paul FITOUSSI
Wage Indexation and Macroeconomic
Fluctuations
- 85/196:Werner HILDENBRAND
A Problem in Demand Aggregation: Per
Capita Demand as a Function of Per
Capita expenditure
- 85/197:Thomas RAISER
The Theory of Enterprise Law and the
Harmonization of the Rules on the
Annual Accounts and on Consolidated
Accounts in the European Communities*
- 85/198:Will BARTLETT/
Milica UVALIC
Bibliography on Labour-Managed Firms
and Employee participation *
- 85/199:Richard T. GRIFFITHS
Alan S. MILWARD
The Beyen Plan and the European
Political Community
- 85/200:Domenico Mario NUTI
Hidden and Repressed Inflation in
Soviet-type Economies: Definitions,
Measurements and Stabilisation
- 85/201:Ernesto SCREPANTI
A model of the political-economic
cycle in centrally planned economies
- 85/202:Joseph H.H. WEILER
The Evolution of Mechanisms and
Institutions for a European Foreign
Policy: Reflections on the Interaction
of Law and Politics *
- 85/203:Joseph H.H. WEILER
The European Court, National Courts
and References for Preliminary Rulings
- The Paradox of Success: A
Revisionist View of Article 177 EEC. *
- 86/204:Bruno P. F. WANROOIJ
Progress without Change

- The Ambiguities of Modernization in
Fascist Italy *
- 86/205:Antonio MUTTI,
Nicolò ADDARIO,
Paolo SEGATTI THE ORGANISATION OF BUSINESS INTERESTS
The Case of the Italian Textile and
Clothing Industry *
- 86/206:Volker DEVILLE Bibliography on The European Monetary
System and the European Currency Unit
- 86/207:Gunther TEUBNER Gesellschaftsordnung durch
Gesetzgebungslaerm?
Autopoietische Geschlossenheit als
Problem fuer die Rechtssetzung *
- 86/208:P. Nikiforos DIAMANDOUROS/
Pilar RIVILLA/
Joaquín LOPEZ NOVO/
Huri TURSAN/
Philippe C. SCHMITTER A Bibliographical Essay on Southern
Europe and its recent Transition to
Political Democracy
- 86/209:Renaud DEHOUSSE E Pluribus Unum?
Eléments de confédéralisme dans les
relations extérieures des Etats
fédéraux *
- 86/210:Pauline JACKSON Industrialisation and Reproductive
Rights *
- 86/211:Gunther TEUBNER Hyperzyklus in Recht und
Organisation: zum Verhaeltnis von
Selbstbeobachtung, Selbstkonstitution
und Autoipoiese *
- 86/212:Emil CLAASSEN
and Melvyn KRAUSS Budget Deficits and the Exchange Rate*
- 86/213:Gunther TEUBNER Autoipoiese im Recht:
Zum Verhaeltnis von Evolution und
Steuerung im Rechtssystem
- 86/214:Alberto CHILOSI The Right to Employment Principle and
Self-Market Socialism: A Historical
Account and an Analytical Appraisal of
some Old Ideas
- 86/215:Ruggero RANIERI Italy and the Schuman Plan
Negotiations
- 86/216:Diana PINTO The Presence of an Absence:

- The Ambiguity of the American Reference in the French and Italian Intellectual Renewal of the Late 1950's
- 86/217: Michela NACCI Un'Immagine della modernità: L'America in Francia negli Anni Trenta
- 86/218: Emil-Maria CLAASSEN The Optimum Monetary Constitution: Monetary Integration and Monetary Stability *
- 86/219:Stuart WOOLF The Domestic Economy of the Poor of Florence in the Early Nineteenth Century
- 86/220:Raul MERZARIO Il Capitalismo nelle Montagne L'evoluzione delle strutture famigliari nel comasco durante la prima fase di industrializzazione (1746-1811)
- 86/221:Alain DROUARD Relations et Reactions des Sciences Sociales "Françaises" Face Aux Sciences Sociales "Americaines"
- 86/222:Edmund PHELPS Economic Equilibrium and Other Economic Concepts: A "New Palgrave" Quartet
- 86/223:Giuliano FERRARI BRAVO Economic Diplomacy: The Keynes-Cuno Affair
- 86/224:Jean-Michel GRANDMONT Stabilising Competitive Business Cycles
- 86/225:Donald GEORGE Wage-Earners' Investment Funds: Theory, Simulation and Policy
- 86/226:Jean-Pierre CAVAILLE Le Politique Rêvoqué Notes sur le statut du politique dans la philosophie de Descartes
- 86/227:Domenico Mario NUTI Michal Kalecki's Contributions to the Theory and Practice of Socialist Planning
- 86/228:Domenico Mario NUTI Codetermination, Profit-Sharing and Full Employment

- 86/229:Marcello DE CECCO
Currency, Coinage and the Gold Standard
- 86/230:Rosemarie FLEITHEN
Determinants of Labour Migration in an Enlarged European Community
- 86/231:Gisela BOCK
Scholars'Wives, Textile Workers and Female Scholars' Work: Historical Perspectives on Working Women's Lives
- 86/232:Saul ESTRIN and
Derek C. JONES
Are there life cycles in labor-managed firms? Evidence for France
- 86/233:Andreas FABRITIUS
Parent and Subsidiary Corporations under U.S. Law - A Functional Analysis of Disregard Criteria
- 86/234:Niklas LUHMANN
Closure and Openness: On Reality in the World of Law
- 86/235:Alain SUPLOT
Delegalisation and Normalisation
- 86/236:Will BARTLETT/
Milika UVALIC
Labour managed firms
Employee participation and profit-sharing - Theoretical Prospectives and European Experience
- 86/237:Renato GIANNETTI
The Debate on Nationalization of the Electrical Industry in Italy after the Second World War (1945-47)
- 86/238:Daniel ROCHE
Paris capitale des pauvres: quelques réflexions sur le paupérisme parisien entre XVII et XVIII siècles
- 86/239:Alain COLLOMP
Les draps de laine, leur fabrication et leur transport en Haute-Provence; XVII - XIX siècle: univers familiaux, de l'ère pré-industrielle à la protoindustrialisation

